



Dossier Administratif PÉriscolaire

Année 2022-2023

CE DOSSIER EST A RETOURNER OBLIGATOIREMENT ET UNIQUEMENT EN MAIRIE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant de fréquenter les services

ENFANT(S)

Nom-Prénom-Niveau :

Nom-Prénom-Niveau :

Nom-Prénom-Niveau :

FOYER DE L'ENFANT-DES ENFANTS

Responsable 1 : préciser (mère, père)

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Tel domicile : __/__/__/__/__

Tel portable : __/__/__/__/__

Tel travail indispensable : __/__/__/__/__

Courriel :

Responsable 2 : préciser (mère, père)

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Tel domicile : __/__/__/__/__

Tel portable : __/__/__/__/__

Tel travail indispensable : __/__/__/__/__

Courriel :

Destinataire des factures :

.....

Sauf disposition légale dûment justifiée, ou accord des parties, la personne inscrivant l'enfant est considérée comme le payeur.

Nombre d'enfants à charges :

Age(s) : / / /

PERSONNES AUTORISÉES A VENIR CHERCHER VOTRE-VOS ENFANT(S)

Indiquer obligatoirement les coordonnées d'une personne qui puisse prendre en charge votre/vos enfant(s), dans le cas où vous seriez dans l'incapacité de venir le(s) chercher.

A appeler en cas d'urgence

Autorisé-e à prendre l'enfant

Nom :

Prénom :

Tel domicile : ___/___/___/___/___ Tel portable : ___/___/___/___/___ Tel travail : ___/___/___/___/___

A appeler en cas d'urgence

Autorisé-e à prendre l'enfant

Nom :

Prénom :

Tel domicile : ___/___/___/___/___ Tel portable : ___/___/___/___/___ Tel travail : ___/___/___/___/___

DROIT A L'IMAGE

Je/nous autorise(ons) pour l'année scolaire 2022-2023

la prise de photos

de vidéos

de mon/mes enfant(s) par l'équipe d'animation à des fins d'illustrations dans ses différents supports de communication : bulletins, expositions, plaquettes, diaporama.

Droit à l'image : « Toute personne a sur son image et sur l'illustration qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation. » Dans le cas d'images prises dans des lieux publics, l'autorisation est requise uniquement si l'image centre son attention sur une ou des personnes et qu'elle(s) est (sont) de ce fait reconnaissable.

Je déclare/ Nous déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche,

Je m'engage/ Nous nous engageons à signaler tout changement modifiant les informations mentionnées,

Je m'engage/ Nous nous engageons à prendre connaissance et à respecter les règlements intérieurs des structures distribués le jour de la rentrée scolaire 2022

Fait à :

Le :

Signature :

RÉSERVATIONS

Repas - Garderie - Année scolaire 2022-2023

RESERVATIONS REPAS

Fréquentations régulières à compter : de la rentrée le 1^{er} septembre 2022 ou une autre date :

Nom / Prénom	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Fréquentations occasionnelles se feront à partir du 1^{er} septembre 2022, auprès du service « accueil » de la mairie
 Contacts : 02.98.81.51.29 ou directement auprès du service garderie au 02/57/23/03/12

Attention : chaque réservation de repas est due. En cas de désistement pensez à prévenir l'accueil de la mairie, conformément au règlement intérieur en vigueur.

Allergies et menus spécifiques : Si votre enfant possède un P.A.I, vous devez en déposer une copie en mairie afin de lui assurer un accueil en toute sécurité, puis prendre contact avec Stéphanie au 02/57/23/03/11

RÉSERVATION GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Fréquentations régulières à compter : de la rentrée le 1^{er} septembre 2022 ou autre date :

Lundi matin <input type="checkbox"/>	Mardi matin <input type="checkbox"/>	Jeudi matin <input type="checkbox"/>	Vendredi matin <input type="checkbox"/>
Lundi soir <input type="checkbox"/>	Mardi soir <input type="checkbox"/>	Jeudi soir <input type="checkbox"/>	Vendredi soir <input type="checkbox"/>

Fréquentations occasionnelles se feront à partir du 1^{er} septembre 2022, auprès du service « animation ».

Fait à :

Le :

Signature :

DOCUMENT OBLIGATOIRE A FOURNIR

- Attestation quotient familial CAF

Attention ! En l'absence de cette pièce, vous serez facturé au tarif le plus élevé (tranche 7/1 enfant).

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

- Je demande le renouvellement automatique (ne pas fournir de RIB si coordonnées bancaires inchangées)
- Je demande l'annulation du prélèvement automatique (si prélevé en 2021-2022)
- J'opte pour la 1ère fois pour le prélèvement automatique Dans ce cas, merci de compléter une demande d'autorisation de prélèvement (à demander en mairie).

INFO ASSURANCES

L'assurance scolaire permet de protéger vos enfants et doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels). Elle le protège également en cas d'accident sur le trajet école-domicile ainsi qu'à l'école mais aussi lors de ses activités scolaires et extra-scolaires (activités de loisirs et périodes de vacances (centre de loisirs, colonie de vacances...)). La Responsabilité Civile de votre assurance habitation couvre les dommages ou les blessures causés par votre enfant, mais ne le protège pas s'il est victime d'un accident sans tiers identifié. Une Protection Individuelle accident est donc vivement conseillée.

INFO DONNÉES PERSONNELLES

La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune est un traitement de données personnelles géré par la Ville de Plomodiern en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant et concernant votre(s) enfant(s) nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance. Les finalités sont notamment les inscriptions, le suivi et la facturation desdits services. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement, dans la limite de leurs attributions respectives ; les services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée ; le Conseil départemental et les agents disposant de compétences déléguées en la matière ; le Trésor Public pour la facturation. Ces informations sont obligatoires et nécessaires à la commune pour l'exercice de ses missions d'intérêt public. Les données personnelles concernant les fiches de renseignement sont conservées 1 an et les éléments de facturation 10 ans. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Vous pouvez également demander la limitation de vos données et/ou vous opposer au traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : Mairie de Plomodiern 20 rue du Dr Vourc'h 29550 Plomodiern, mairie@plomodiern.bzh ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. La collectivité ou le délégué à la protection des données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à :

Le :

Signature :